

MODALITÉS

Contacter l'ARACT de votre région pour obtenir le programme détaillé, le calendrier régional

ARACT CENTRE

Le Masséna
122 bis, faubourg Saint-Jean
45000 ORLEANS
Tel : 02 38 42 20 60
Fax : 02 38 42 20 69

centre.aract.fr

Participation gratuite à une innovation



Rejoignez un **cluster social** pour répondre aux nouvelles réglementations (senior, pénibilité, égalité professionnelle)

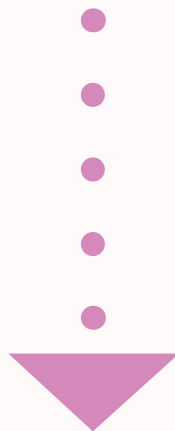
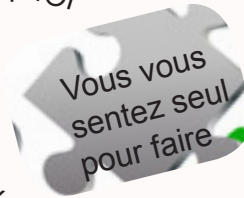
- prendre en compte les enjeux d'amélioration des conditions de travail pour les différentes populations au travail
- s'appuyer sur un dialogue social plus fructueux

Conception graphique : ANACT - JUIN 2011

- Vous avez signé un accord ou élaboré un plan d'action en faveur de l'emploi des seniors

- Vous devez répondre à deux nouvelles obligations

(pénibilité, égalité professionnelle)



Le Réseau ANACT vous propose de faciliter leurs réalisations par votre participation à un **cluster social**

Un cluster social

- Une dizaine d'entreprises
- Représentées par deux personnes : un membre de la direction et un représentant du personnel (le secrétaire du comité d'entreprise)

Objectif :

- Préparer vos plans d'action sur la prévention de la pénibilité et sur l'égalité professionnelle en prenant en compte les enjeux d'amélioration des conditions de travail
- S'appuyer sur les échanges d'expérience entre entreprises et entre acteurs (direction/représentants du personnel) pour innover en région

Programme

- Plusieurs séquences de travail au sein du cluster social (1/2 journée ou journée complète) soit un total de 5 jours sur plusieurs mois
- Partir des échanges sur vos accords ou plans d'actions seniors, aider à la mise en oeuvre, puis envisager la prévention de la pénibilité et l'égalité professionnelle
- Apports de connaissance sur ces sujets, mise à disposition de démarches et d'outils, échanges d'expérience
- Travaux entre les séquences dans vos entreprises

